



Avis à tous les titulaires de permis

Veillez prendre note qu'aucun permis de l'Office de la protection du consommateur ne vous sera délivré ou ne sera modifié tant que l'immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite auprès du Registraire des entreprises (www.registreentreprises.gouv.qc.ca).

Si des changements ont été apportés à votre immatriculation, veuillez effectuer les modifications auprès du Registraire des entreprises du Québec avant de transmettre la présente demande. Dans le cas où les modifications apportées n'apparaissent pas sur le site du Registraire, veuillez joindre une copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée (c'est-à-dire portant une estampe de dépôt ou copie de l'envoi recommandé comme preuve de dépôt) ou une copie de la confirmation, si les modifications ont été effectuées en ligne.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page. Une demande de modification de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements et les documents requis

- Formulaire *Ajout/retrait d'associés ou d'administrateurs* complété;

Dans le cas où les modifications n'apparaissent pas actuellement au Registraire des entreprises du Québec :

- Copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée au Registraire des entreprises du Québec (c'est-à-dire portant une estampe de dépôt ou une copie de l'envoi recommandé comme preuve de dépôt, ou encore la confirmation électronique) pour enregistrer le ou les noms des administrateurs ou des associés qui ne le sont pas.

Note : Le formulaire de modification est disponible sur le site web du Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Formulaires », puis « Modifications de l'immatriculation ». Ces modifications peuvent également être faites en ligne sous la rubrique « Services en ligne », puis « Déclaration modificative ».

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les documents doivent être transmis à l'adresse suivante :

Office de la protection du consommateur
Direction des permis et de l'indemnisation
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4

Réservé à l'Office

Réservé à l'Office

N° de permis :

N° de commerçant :

NEQ :

Examiné par :

Date :

Section 1 : Identification de l'entreprise

Nom de l'entité légale :

Numéro de permis :

Section 2 : Associés ou administrateurs à ajouter ou retirer

Ajout Retrait

Nom :

Prénom :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

Fonction dans l'entreprise :

Adresse de domicile :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Ajout Retrait

Nom :

Prénom :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

Fonction dans l'entreprise :

Adresse de domicile :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Ajout Retrait

Nom :

Prénom :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

Fonction dans l'entreprise :

Adresse de domicile :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Ajout Retrait

Nom :

Prénom :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

Fonction dans l'entreprise :

Adresse de domicile :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Section 3 : Déclaration et certification

Aux fins de la présente section, la notion de demandeur s’applique soit :

- à un individu, pour une entreprise individuelle;
- aux associés ou aux administrateurs, pour une société ou une personne morale (compagnie).

JE DÉCLARE que le demandeur n’est pas un failli non libéré.

JE DÉCLARE que le demandeur n’a pas été déclaré coupable, au cours des trois années précédentes, d’une infraction à une loi ou à un règlement dont l’Office de la protection du consommateur doit surveiller l’application ou d’un acte criminel punissable par voie de mise en accusation seulement et pour lesquels il n’a pas obtenu le pardon.

Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais que le demandeur doit, dans un délai de 15 jours, aviser par écrit le président de l’Office de la protection du consommateur de tout changement aux renseignements fournis et aux documents transmis.

Signataire dûment autorisé :

Fonction :

[en lettres moulées]

Signature :

Date :

On entend par « signataire dûment autorisé » un administrateur ou une autre personne autorisée par une résolution du conseil d’administration.